

Informations de la commission médicale FFME relatives au Pass sanitaire et au certificat médical

Sous l'impulsion de Kathleen BOJOLY, médecin fédéral, des informations demandées par plusieurs clubs concernant le Pass Sanitaire et d'éventuels cas de Covid-19 en club et un point sur le certificat médical de non-contre-indication à la pratique d'une activité sportive.

1 Pass sanitaire, quelques précisions pour les stages vacances et éventuels cas de Covid-19

Plusieurs clubs, comités, ligues partent en stage pendant les vacances. Au programme, pratique en sites naturels, repli en salle d'escalade en cas de pluie et vraisemblablement quelques repas au restaurant...

La règle : demander le Pass sanitaire à tous vos participants, encadrement compris. Reste que certains ne disposent pas du schéma vaccinal complet et vous fourniront le résultat d'un Test PCR ou antigénique de moins de 72h, notamment les mineurs de 12 à 17 ans. Et si votre stage dure 5 jours, ça vous oblige à organiser un test pendant le séjour.

Comment s'y prendre :

- Demander un test initial réalisé le plus près possible du début du stage : un test de moins de 24h vous permettra un seul test pendant le stage.
- Pour les mineurs non vaccinés, obtenez, en amont du stage, une autorisation parentale pour réaliser un test : les autotests ne donnent pas accès au Pass sanitaire, donc demandez l'autorisation de réaliser un test antigénique.
- Si dans le stage, vous avez des personnes non vaccinées, soyez d'autant plus vigilants sur les gestes barrières : port du masque dans le minibus et à chaque fois que la distanciation ne peut être respectée, lavage des mains réguliers...

Si à l'issue d'un test, pendant le stage, un participant s'avère positif, que fait-on ?

- Pour le participant positif : isolement et rapatriement. Le plus simple consiste à ce qu'un membre de la famille vienne le récupérer. En cas d'impossibilité de la famille de venir chercher l'enfant, il faudrait que ce soit un responsable du stage, le moins à risque et vacciné ou ayant récemment eu le Covid (moins de 2 mois) qui ramène le jeune (pour être "le moins" possible cas contact).
- Pour les autres non vaccinés du stage, et compte tenu de la vie collective lors d'un stage, ils sont cas contact, c'est isolement 7 jours et test à 7 jours, donc c'est rapatriement également.
- Enfin pour les autres membres du groupe, vaccinés, le stage peut se poursuivre mais il faut limiter les interactions sociales (ce n'est pas le plus facile pendant un stage, mais a minima limiter les interactions avec d'autres personnes que celles de votre groupe) et bien sûr respecter les gestes barrières.

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59


www.ffme.fr

Et si jamais vous avez 2 cas positifs, c'est un début de cluster ! Donc, tout le monde à la maison !

Toutes les conseils et informations :



[Je suis cas contact Covid, que faire ? — Mes Conseils Covid](#)



[Conseils pour les mineurs : suivez les conseils vaccination et scolarité — Mes Conseils Covid](#)

[Les informations Pass sanitaire](#) sur le site du ministère chargé des sports.


**MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

2 Certificat médical de non-contre-indication à la pratique et mineurs

Avec la reprise sportive post arrêt Covid, la commission médicale et les pédiatres constatent la survenue de nombreuses blessures, et de mauvaises habitudes alimentaires notamment en lien avec les confinements.

La commission médicale rejoint l'avis des pédiatres quant à l'importance de visites annuelles pour les mineurs (mais aussi pour les adultes) et vous invitent à diffuser la communication ci-après à toutes les familles.



[Certificats d'aptitude au sport et certificat médical - mpedia.fr](https://www.mpedia.fr)

Comment se déroule la visite médicale ? La visite effectuée pour le certificat permet un examen complet. C'est une opportunité d'avoir un point sur la santé globale de votre enfant, ses aptitudes physiques et non plus seulement sur son développement psychomoteur. Le médecin procède tout d'abord à un interrogatoire afin de connaître les antécédents sportifs, familiaux et ...

www.mpedia.fr

Pour toutes vos interrogations, contacter covid-19@ffme.fr